



1197 Prangins, le 18 mai 1982/ss

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 7/82

Concerne: avenant No 1 à la concession du 14 novembre 1969 pour l'alimentation en eau potable de notre Commune par la ville de Nyon, concernant la réduction du secteur alimenté.

Municipal responsable: M. Arthur CAILLER

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Suite à un projet de morcellement du bas de la propriété Large-Vue, nous avons pris contact avec la Municipalité de Nyon, afin de réduire le secteur alimenté en eau de cette parcelle par la Commune de Nyon.

En effet, une concession en distribution d'eau potable a été signée entre les Communes de Nyon et Prangins, le 14 novembre 1969, et approuvée par le Conseil d'Etat le 15 avril 1970.

Ces parcelles pouvant être alimentées par la Commune de Prangins, suite aux installations de conduites d'eau et de défense incendie posées en 1980, la Municipalité a demandé un avenant No 1 à la dite concession pour l'alimentation des parcelles No 296, 381 et 385, sises aux lieux dits "Belle-Vue - Trembley".

Dans une lettre de la Municipalité de Nyon et une réponse du Département de l'intérieur et de la santé publique, ces deux instances ne formulent aucune remarque quant au contenu du dit avenant.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 7/82 concernant une demande d'approbation de l'avenant No 1 à la concession du 14 novembre 1969 pour l'alimentation en eau potable de notre Commune,
lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1/ d'approuver l'avenant No 1 à la concession du 14 novembre 1969 pour l'alimentation en eau potable de notre Commune.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 mai 1982 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard

Le secrétaire

A. Badel

